

DISCOURS PRONONCÉ PAR LOUIS-ANTOINE BEAUNIER
A LA PREMIERE DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ECOLE DES MINEURS
LE 7 AOUT 1819

Messieurs,

Nos noms sont associés à la création d'un établissement que réclamait depuis longtemps l'industrie souterraine, et qu'elle devait obtenir du roi Louis XVIII, après avoir été redevable au roi Louis XVI d'une école royale des mines, d'où sont sortis vos professeurs, et les doctrines qu'ils vous ont exposées.

Ainsi que tous les autres arts industriels, l'art des mines consiste essentiellement à produire beaucoup à peu de frais, et, dans celui-ci la question se complique de l'obligation de diminuer les chances de danger, malheureusement inhérentes à la profession que vous embrassez. Ces résultats (que vous devez constamment vous proposer) s'obtiendront par le seul concours de la pratique des exploitations souterraines et de la théorie des nombreuses branches de science qui se lient à l'art des mines. Heureux accord, sans lequel toute marche devient incertaine, et tout succès, toute amélioration, l'effet du hasard qui ne se produit qu'à de longs intervalles, et sur lequel il serait peu prudent de se fier.

L'école royale des mines a formé des hommes versés dans l'étude des sciences et particulièrement de celles qui trouvent d'utiles applications dans les travaux du mineur et du métallurgiste. Ces hommes, ainsi pourvus de l'instrument avec lequel on voit vite et bien, ont été appelés à visiter les mines nationales et étrangères, à suivre les exercices des écoles de mines, dès longtemps et avec un si grand succès formées en Allemagne... C'est ainsi que le Corps auquel mes collaborateurs et moi avons l'honneur d'appartenir est successivement parvenu à fixer les règles de l'art qu'il cultive, et à jeter dans le royaume les fondements d'une administration souterraine.

Un pareil pas fait, on aurait lieu de s'étonner du petit nombre des améliorations réelles obtenues, si l'on ne considérait que nos mines sont bien, sous le rapport de leur conservation, administrées et surveillées par un Corps d'ingénieurs, mais que c'est véritablement une autre classe d'hommes qui les dirige.

En cela, on voudrait en vain assimiler les travaux souterrains aux travaux des diverses branches des services publics. Nos ports, nos routes, nos canaux, sont généralement construits par des hommes sortis de la même école, parlant le même langage technique, et, ce qui est bien important, ayant entre eux unité de doctrine.

On en peut dire autant du Corps du génie eu égard aux constructions militaires.

Pour que nos places soient bien défendues, pour que nos communications intérieures par terre et par eau soient convenablement établies, il a donc suffi de former de bons Corps d'ingénieurs des ponts et chaussées, ou d'officiers du génie.

Quel que soit au contraire le degré de savoir qu'on veuille accorder au Corps des mines, il ne s'en suivra pas encore que les mines de France soient bien exploitées, si les directeurs locaux d'exploitation, si les maîtres-mineurs, les gouverneurs ou les conducteurs de travaux souterrains sont d'ailleurs dépourvus de l'instruction nécessaire pour apprécier et suivre dans les détails d'exécution, les avis ou les ordres émanés de l'Administration. Or, il est digne de remarque que l'École des mineurs, ouverte à peine depuis quelques mois, est le premier et l'unique établissement d'enseignement créé en faveur de cette classe d'homme dont l'ignorance est pourtant si fatale à l'industrie minérale.

Pour suivre avec fruit les exercices de l'École de théorie formée à Paris, il faut être pourvu de connaissances préliminaires que possède bien rarement le mineur de profession ou celui qui se destine à la simple direction d'un atelier de mines. Les cours y sont, avec raison, appropriés à des étudiants qui ont atteint une instruction analogue à celle qu'on acquiert à l'école polytechnique, et pour nous fortifier d'exemples puisés dans une terre classique, nous dirons que l'École royale des mines représente l'institution qui existe en Saxe sous le nom d'Académie des mines (Berg-Akademie) mais que jusqu'à l'ouverture de nos exercices, l'institution formée dans la même contrée en faveur des maîtres-mineurs, sous le nom de Bergschule, a manqué à la France.

Entourée des plus riches exploitations souterraines du Royaume, l'école des mineurs remplit cette lacune, et forme le lien qu'il était indispensable d'établir entre des hommes qui se proposent un même but. C'est vous, Messieurs, qui êtes appelés à former cette chaîne qui mettra en communication d'action et de pensée le simple ouvrier et l'ingénieur des Mines ; possédant la même langue que celui-ci, vous l'entendrez et vous pourrez transmettre ses vues à des hommes accoutumés de leur côté à vous entendre... ou bien, par une marche contraire, vous multiplierez les observations de détail, et, aidés d'une saine théorie, vous en tirerez d'utiles résultats. Enfin, dans l'image que je me forme de cette institution, la science tend la main au modeste praticien, et celui-ci lui présente en retour le fruit d'une expérience de tous les instants.

Vous avez payé à plusieurs égards l'avantage de voir naître l'école des mineurs. La première année scolaire a été, par diverses causes, réduite à sept mois au lieu de dix qu'elle aurait dû avoir. D'un autre côté, dans un court espace de temps, Messieurs les Professeurs, nommés au moment où vous receviez vos lettres d'admission, n'ont pas toujours été les maîtres d'apporter à la préparation de leurs leçons toute la maturité qu'ils eussent voulu y mettre. C'est pour le maître et le disciple une année d'épreuve réciproque que celle qui vient de s'écouler ; celle qui suivra y gagnera, et, de cette manière, se formera successivement un Corps d'étude de mieux en mieux approprié (qu'il me soit permis de le dire) à cette vue si nécessaire à poursuivre, de marier la pratique à la théorie.